

BIENVENUE AU ROBILLARD !

La réussite du projet personnel de l'apprenant est une réussite partagée par une équipe éducative attentive, bienveillante et exigeante et des apprenants impliqués et motivés par leur formation. C'est par le respect de certaines règles connues et respectées de tous que nous parviendrons à établir un climat scolaire favorable à la réussite d'une telle ambition.

Bonne rentrée et bonne lecture!

ÊTRE LYCÉEN.E AU ROBILLARD

Chaque apprenant.e doit avoir pris connaissance du contenu du Règlement Intérieur

IDENTIFIER, S'APPROPRIER ET PORTER UN CADRE CLAIR ET IDENTIFIÉ PAR TOUS

Le respect du règlement intérieur garantit le bon fonctionnement général de l'établissement et participe au climat de respect indispensable au vivre et travailler ensemble.

L'apprenant.e inscrit.e dans l'établissement s'engage à adopter une posture favorisant sa réussite et la réalisation de ses projets.

L'acceptation de certaines valeurs est indispensable : politesse, tolérance, respect d'autrui dans sa personnalité, ses convictions, son intégrité physique et morale, interdiction de toute violence (physique, morale, verbale), interdiction de toute discrimination sexiste, solidarité face aux éventuelles difficultés des uns et des autres, ouverture.

L'établissement met à disposition des locaux et équipements, un site, que chacun est tenu de respecter, de même que le travail quotidien des personnels d'entretien indispensable pour offrir un cadre de vie et de travail le plus agréable possible.

Tout manquement au règlement intérieur justifie la mise en œuvre de réponses éducatives et disciplinaires.

S'ENGAGER DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

LES DÉLÉGUÉ.E.S

L'établissement a besoin de représentant.es pour porter la voix des lycéens.nes aux conseils de classe et instances de l'EPL. Réfléchissez à ce que pourriez apporter vos candidatures et lancez-vous !

LES ANIMATIONS

Un programme d'animation est proposé chaque semaine, n'hésitez pas à suivre l'actualité des associations et clubs et à les rejoindre !

LES ECO-RESPONSABLES

Des actions sont portées tout au long de l'année, n'attendez pas pour découvrir et partager leurs projets !

LE CDI

Ouvert à tous, c'est un lieu de travail, de recherche, de lecture et d'animation. Il vous est bien entendu possible d'emprunter des documents.

COMMUNIQUER ET S'INFORMER

Il est important de maîtriser les outils de communication proposés et de s'informer sur l'actualité de la formation et de la vie dans l'établissement.

LE SERVICE VIE SCOLAIRE

Pour toute demande ou question : rendez-vous au bureau de la Vie Scolaire !

PRONOTE ET ACCÈS WIFI

Pronote est l'outil principal d'information : emploi du temps, cahier de texte, actualités de l'EPL, menus...

Chaque apprenant bénéficie d'un accès WIFI réglementé et doit veiller à adopter les bons réflexes de vigilance en termes de cybersécurité.

NAVETTES DE BUS ET COVOITURAGE

A la Vie Scolaire vous trouverez :

- *Les horaires des navettes de bus*
- *Un affichage dédié aux offres et demandes de covoiturage*

DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

ABSENCES ET RETARDS

Toute absence de l'établissement doit être signalée et justifiée par écrit. Un billet d'entrée en cours doit être établi à chaque retard. Les lycéens majeurs, peuvent signer leurs décharges si leurs parents les y autorisent. Le cumul d'absences et/ou de retards sera sanctionné.

AUTORISATIONS DE SORTIE

Chaque apprenant bénéficie d'un régime de sortie choisi par ses parents et doit le respecter. Les apprenants n'ayant pas l'autorisation de sortie doivent signaler leur présence à la vie scolaire aux heures prévues.

LA RESTAURATION

Le service de restauration propose des menus affichés et visibles sur Pronote. Les règles et horaires du self doivent être respectés.

L'EXPLOITATION ET LE CENTRE ÉQUESTRE

Lieux de travail et de pratiques pédagogiques, les apprenants peuvent s'y rendre sur leur temps libre. L'accès y est toutefois règlementé:

- *Pas d'accès à l'exploitation de 19h à 7h30*
- *Pas d'accès le midi au centre équestre ou après 19h (hors cavaliers)*

SANTÉ ET HYGIÈNE DE VIE

L'INFIRMERIE

L'établissement bénéficie d'une infirmerie, située au 1er étage du bâtiment B. L'infirmerie est un lieu d'écoute et de soins, ouvert à tous et toutes. Les apprenants doivent prévenir de toute possession de médicaments ou de traitement sur site.

CONSOMMATION TABAC, ALCOOL, STUPÉFIANTS

L'établissement est un site non fumeur, avec des zones fumeurs à respecter.

Dans le cadre d'un plan de prévention des conduites addictives, l'introduction, la consommation ou d'alcool et de produits stupéfiants au sein ou au retour sur l'établissement sont expressément interdites et seront sévèrement sanctionnées.

POSTURE SCOLAIRE : MOTIVÉ.E.S POUR RÉUSSIR

Tout au long de leur formation : les apprenants exercent leur sens critique et curiosité par l'accès aux connaissances, à la culture et aux médias.

COMPRENDRE L'ENJEU DE SA FORMATION

- ✓ ETRE OUVERT POUR FAVORISER LES APPRENTISSAGES
- ✓ ADOPTER UNE ATTITUDE SÉRIEUSE, CONSTRUCTIVE, À L'ÉCOUTE
- ✓ APPRENDRE DES AUTRES : AIDE, ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

SE FORMER ET OBTENIR SON DIPLÔME

- ✓ S'IMPLIQUER DANS SON TRAVAIL SCOLAIRE
- ✓ ÊTRE PRÉSENT.E, À L'HEURE EN COURS, AVOIR SON MATÉRIEL
- ✓ RESPECTER LES CONSIGNES, RÉALISER LES TRAVAUX DEMANDÉS
- ✓ SI ABSENCE : COURS ET TRAVAUX RATTRAPÉS AVANT LE RETOUR

UN PROFESSIONNEL EN DEVENIR

- ✓ IDENTIFIER ET DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES
- ✓ AVOIR UNE APPROCHE CONCRÈTE DES MÉTIERS
- ✓ NOURRIR SA POURSUITE D'ÉTUDE ET SON PROJET PROFESSIONNEL
- ✓ S'ÉMANCIPER ET SE PROJETER



A NOTER : "Sauf sur demande de l'enseignant, l'usage du téléphone portable n'est pas autorisé pendant les heures d'enseignement et les sorties pédagogiques. Chacun.e doit veiller à bien éteindre son téléphone. Toute utilisation pourra être sanctionnée."

LES HORAIRES DE COURS

LES HORAIRES DE COURS SUR LA SEMAINE

CENTRE	AM/PM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
LYCEE	MATIN	9h30-10h25 10h30-11h25 11h30-12h25	8h-8h55 9h-9h55 10h10-11h05 11h10-12h05	8h-8h55 9h-9h55 10h10-11h05 11h10-12h05	8h-8h55 9h-9h55 10h10-11h05 11h10-12h05	8h-8h55 9h-9h55 10h10-11h05 11h10-12h05
	APRES-MIDI	13h30-14h25 14h30-15h25 15h40-16h35 16h40-17h35	13h30-14h25 14h30-15h25 15h40-16h35 16h40-17h35		13h30-14h25 14h30-15h25 15h40-16h35 16h40-17h35	13h15-14h10 14h15-15h10 15h25-16h20

Si absence d'un enseignant : Possibilité d'aller au LDV, CDI, de demander l'ouverture d'une salle de travail. Pas de présence dans les couloirs!

L'INTERNAT : S'ÉPANOUIR ET DEVENIR ADULTE

L'internat est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté.

Chaque apprenant doit veiller à ce qu'il soit un cadre de vie accueillant et reposant pour lui-même et pour tous, un lieu où l'intimité et la personnalité de chacun soient reconnues et respectées.

Le règlement d'internat contribue à l'instauration d'un climat de confiance et de coopération.

Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité, tout manquement aux règles de respect réciproque, de même que tout acte de violence, physique ou morale, seront sévèrement sanctionnés.

ÊTRE ACCUEILLI.E ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E

- ✓ COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT
- ✓ TROUVER ET PRENDRE SA PLACE
- ✓ RESPECTER LES CONSIGNES EN CONFIANCE

RESPECT ET TOLÉRANCE

- ✓ DISCRÉTION ET CALME
- ✓ RESPECT DU TRAVAIL ET DU SOMMEIL D'AUTRUI
- ✓ ALIMENTATION, HYGIÈNE DE VIE, ET PROPRETÉ DES CHAMBRES

ÊTRE RESPONSABLE DE SES ACTES

- ✓ PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA RÉPONSE DISCIPLINAIRE
- ✓ OBJECTIF ZÉRO DÉGRADATION
- ✓ PLAN DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES ET ADDICTIVES
- ✓ UTILISATION RAISONNÉE DES ÉCRANS

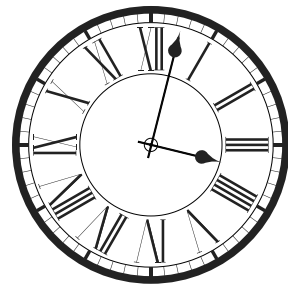
- Le silence s'impose dès 22h jusqu'au réveil
- L'intimité de chacun.e doit être respectée
- La non mixité garçons/filles des dortoirs est impérative
- Les douches ne sont pas autorisées avant 6h45 ni après 22h
- Tenues correctes et décentes exigées (pas de torse nu)
- Bottes, chaussures de sport, de sécurité, animaux sont interdits
- Les personnes étrangères à l'établissement (même anciens élèves) ne peuvent circuler ni être accueillies à l'internat.



HORAIRES INTERNATS INTERNES DE LA SECONDE A LA TERMINALE

DIMANCHE Arrivée de 20h à 21h30
Extinction des feux 22h

LUNDI Fermeture à 9h30
Ouverture 16h45
Etude surveillée 19h45-20h45
Pause 20h45-21h45
Extinction des feux 22h



MARDI Fermeture à 7h45
JEUDI Ouverture 16h45
Etude surveillée 19h45-20h45
Pause 20h45-21h45
Extinction des feux 22h



MERCREDI Fermeture à 7h45
Ouverture 13h30
Etude surveillée 19h45-20h45
Pause 20h45-21h45
Extinction des feux 22h



VENDREDI Fermeture à 7h45

Pour les élèves n'ayant pas l'autorisation de sortie

Lundi Mardi Jeudi : pointages à 15h35 et 17h35 en vie scolaire

Mercredi : pointages à 13h35 et 16h35 en vie scolaire

Retour obligatoire de tous les internes pour 19h sur l'établissement

Aucun retour à l'internat n'est possible sur les heures de fermeture

18h15-19h15 : passage au self avec vérification des présences

Pointage obligatoire à 19h45 sur le lieu de l'étude.

Pointage obligatoire à 21h45 à l'internat.

Une bagagerie est à disposition au RDC des bâtiments A et B.

Le silence s'impose dès 22h jusqu'au réveil

Pas d'utilisation des douches lors de l'étude, avant 6h45 et après 22h

Pas de sortie de l'internat avant 7h

7h -7h45 : passage au self pour le petit déjeuner

Si absence pour la nuit, pas d'accès à l'internat de 19h30 jusqu'au lendemain 16h45

LES ÉTUDES DU SOIR

Lundi Mardi Mercredi Jeudi



19h45 - 20h45

ACCES AUX CHAMBRES 16H45 AVEC

**POUR TOUS LES INTERNES 2DE- TERM
ETUDE EN CHAMBRE DU LUNDI AU JEUDI**

19h45 -20h15 : Travail individuel

**20h15-20h45 : Travail en groupe possible, sur
demande et dans le calme**

OUVERTURE D'UNE SALLE DE TRAVAIL POSSIBLE :

***SUR INSCRIPTION AUPRES DES CPE**

***DEMANDE AUPRES DES ASSISTANT.E.S D'EDUCATION**



Ce qui est exigé lors de l'étude du soir:

- **Un temps de travail calme**
- **L'apprenant doit se présenter à l'heure**
- **Être équipé de tous les matériels nécessaires**
- **L'usage des téléphones portables n'est pas autorisé.**
- **Les portes des chambres doivent rester ouvertes pour faciliter la surveillance et le pointage.**
- **Pas d'utilisation des douches**

SÉCURITÉ, CIRCULATION, RESPECT DES LOCAUX

Les consignes de sécurité doivent être connues et appliquées sur les temps de cours comme à l'internat.

L'établissement est pourvu d'un système de détection incendie qui vise à garantir la sécurité des apprenants et leur évacuation en cas d'incendie. Le respect de ces installations est exigé. LE POINT DE RASSEMBLEMENT EST LA PISTE DE SPORT!

Toute personne est tenue de respecter le code de la route (notamment les limitations de vitesse affichées), dans l'enceinte de l'établissement comme sur ses abords.

En cas de dégradation, le remboursement des frais occasionnés pour sa remise en l'état ou son remplacement sera exigé. Si la dégradation est volontaire, elle fera l'objet d'une sanction disciplinaire. Dans tous les cas : prévenez le service vie scolaire!

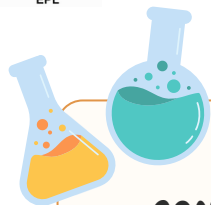
ROB'ANIM LES CLUBS ET ANIMATIONS



**TOUTES LES INFOS SUR LES ANIMATIONS SONT AFFICHÉES
DANS LE HALL DU BÂTIMENT A ET A LA VIE SCOLAIRE!**

Le règlement des laboratoires

PRÉVENTION-PROTECTION- SÉCURITÉ



01

CONNAITRE LES RISQUES

Les laboratoires sont des locaux spécialisés qui présentent des risques biologiques, chimiques et électriques.

02



ACCEDER AUX LABORATOIRES

On ne rentre dans un laboratoire qu'en présence d'un(e) enseignant(e), une blouse sur le dos et le sac porté à la main.



03

S'ÉQUIPER ET RESPECTER LES CONSIGNES

Les consignes données, dont le port d'EPI (gants, lunettes, chaussures fermées, jambes protégées) doivent être strictement respectées.

04



SE PROTÉGER PROTÉGER LES AUTRES

Les cheveux doivent être attachés
Les bijoux doivent être enlevés.
Les chaises et tabourets doivent être rangés pour éviter les chutes.



05

AVOIR UNE POSTURE APPROPRIÉE

Il est interdit de boire, de manger ou d'inhaler volontairement des produits dangereux.

06



ÊTRE RESPONSABLE DE SA PAILLASSE ET SON MATÉRIEL

Le laboratoire doit être rangé et propre à la fin de chaque TP.
Les sacs sont rangés sous la paillasse ou au fond du laboratoire



07

ALERER SI DÉGRADATION MATÉRIELLE

L'enseignant(e) et les technicien(-nes) labo doivent être prévenu(e)s en cas de dégradation constatée.

08



VIDER ET STOCKER LES DÉCHETS

Les déchets sont stockés dans des bécards poubelles et vidés dans des bidons de tri sélectif en fin de séance.

CONTACTS D'URGENCE



SAMU : 15 POMPIERS : 18
INFIRMERIE : 06 47 38 88 72 / 02 31 42 61 18
VIE SCOLAIRE : 02 31 42 61 02
LOGE ACCUEIL : 02 31 42 61 10



CONTACTER L'ETABLISSEMENT



MOTIF	PERSONNEL N° TELEPHONE - ADRESSE MAIL
STANDARD ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DE 7H45 À 12H ET DE 13H30 À 17H30	Mme LAGRANGE Agent d'accueil 02 31 42 61 10
PREVENIR / REGULARISER UNE ABSENCE, UN RETARD INFORMATIONS DIVERSES (Accueil, Internat, Fonctionnement...)	VIE SCOLAIRE ASSISTANTS D'EDUCATION 02 31 42 61 02 viescolaire.le-robillard@educagri.fr Sur Pronote l'item personnels "vie scolaire"
Secrétariat pédagogique Documents liés à la scolarité, aux stages Contacter Mme PICOT, directrice adjointe	Mme BOITTIN 02 31 42 61 19 clemence.boittin@educagri.fr
Conseillères Principales d'Education	Mmes Audouin et MOREL 02 31 42 61 25 viescolaire.le-robillard@educagri.fr
Santé	Infirmierie scolaire 02 31 42 61 18 magali.lecocq@educagri.fr
Instructeur Bourses Aide à la scolarité	Mme LE PAULMIER 02 31 83 83 58 sabrina.le-paulmier@educagri.fr
Service comptabilité Pensions - Règlement	M. BARCQ 02 31 42 61 08 compta.le-robillard@educagri.fr
Service comptabilité Equitation - Règlement	Mme GANDIN 02 31 42 61 08 compta.le-robillard@educagri.fr
Contacter M. LAWAL Directeur de l'établissement	Mme MARIE Secrétaire de direction 02 31 42 61 10 sabrina.marie@educagri.fr

Numéro de PERMANENCE 06 88 33 13 60